



- Lundi et mercredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h30
- Mardi et jeudi : 9h00-12h30
- Vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h00

DEMANDE PREALABLE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Le présent formulaire doit être adressé au SPAC dès l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.
A retourner à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail : spac@siaep-questembert.fr
Il est nécessaire de compléter un formulaire par branchement.

① **Propriétaire** (toutes les informations demandées sont obligatoires pour la gestion de votre demande) – Madame Monsieur

Nom : (ou raison sociale)		Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance : (code postal, commune et pays)		
Adresse :			
Code postal :	Commune :		
Téléphone :	E-mail :		

Si vous représentez une entreprise, merci de renseigner son numéro de SIRET :

J'autorise le service à me transmettre le rapport ou documents relatifs à mon dossier exclusivement par voie électronique

② **Nature du projet**

- Permis de construire pour une construction neuve
- Permis de construire pour une construction existante (transformation, extension)
- Réhabilitation (mise en conformité)
- Autre, précisez :

③ **Adresse terrain**

Adresse :	
Code postal :	Ville :
Numéro de Lot :	Références cadastrales :

④ **Caractéristiques de l'immeuble**

Immeuble à usage d'habitation	
<input type="checkbox"/> Logement individuel <input type="checkbox"/> Logement collectif	Nombre de logement(s) raccordé(s) :
Autre immeuble	
Type :	Nombre de points d'eau :
Mode d'alimentation en eau potable : <input type="checkbox"/> Adduction publique <input type="checkbox"/> Alimentation privée (puits, forage...), précisez :	
Destination des eaux pluviales :	

⑥ **Pièces à joindre obligatoirement au présent formulaire**

- Un plan cadastral
- Plan de masse du permis de construire précisant les limites de terrain et l'implantation des réseaux assainissements et pluviales
- Le descriptif des ouvrages de prétraitement (si le projet l'exige)

⑦ **Engagement du propriétaire**

Le propriétaire certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et déclare avoir pris connaissance du règlement de service (disponible sur notre site internet ou directement au bureau du SIAEP)

En outre, celui-ci s'engage :

- à informer le SPAC de toute modification de son projet ;
 - à informer le SPAC 48 h ouvrés avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans son règlement ;
 - à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPAC dans le cadre du contrôle de raccordement au réseau ;
 - à s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement du SPAC :
 - logement individuel : 120,00 EUR HT (+ TVA en vigueur) pour le *contrôle de raccordement* effectué lors les travaux (avant remblaiement).
 - logement collectif : 250 EUR HT (+TVA en vigueur) pour le *contrôle de raccordement* effectué lors les travaux (avant remblaiement).
- La redevance est majorée à 600 EUR HT (+ TVA en vigueur) en cas de non-respect de la procédure.
- à s'acquitter de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) fixées par délibération

⑧ **Date et signature** (+ cachet pour une entreprise)

A :

Le :



Merci de bien vouloir vous assurer que toutes les pièces demandées (cf. cadre ⑥) sont jointes au présent formulaire

Conformément aux dispositions des articles L.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la mission de contrôle effectuée par le SPAC fait l'objet d'une redevance perçue auprès du propriétaire du dispositif. La dernière délibération relative à cette redevance prise par le Comité syndical du SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERG fixe son montant selon la grille des tarifs (ci-joint) + TVA en vigueur.

Les informations recueillies par le SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERG font l'objet d'un traitement destiné à la gestion de votre demande d'examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif. La réponse aux informations demandées est donc obligatoire. A titre d'exemple, votre date de naissance est une donnée indispensable pour le traitement de la facturation de la prestation réalisée si vous êtes un particulier. Le destinataire de vos informations est le SPANC auprès duquel vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation. Vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (dpd@siaep-questembert.fr) ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.